**COMPTE RENDU SUCCINCT DES CONSEILS D'UNIVERSITE SUR LA CONTRIBUTION DES APPRENANTS AU COUT DE LEUR FORMATION**

*Université de Cocody*
*Université d'Abobo-Adjamé*
*Université de Bouaké*

*L'Enseignement supérieur est le socle du développement économique et social d'un Etat moderne. Au début des années 60, l'enseignement supérieur, à travers l'Université d'Abidjan, devenue par la suite Université Nationale de Côte d'ivoire, a contribué à former des cadres compétents pour la Côte d'ivoire et pour le reste du monde. A partir des années 90, le système d'Enseignement supérieur, confronté à des crises multiformes, ne disposait plus de ressources suffisantes pour assurer pleinement ses missions. Les infrastructures et les équipements insuffisants et vieillissants, voire obsolètes, les effectifs pléthoriques d'étudiants ne permettaient plus de répondre aux besoins de formation et aux exigences de la recherche.*

Une telle situation a eu pour conséquences, la dégradation des infrastructures et des équipements, l'insuffisance des ressources humaines avec comme corollaires les crises universitaires récurrentes et la perturbation des calendriers académiques. Il s'en est suivi une détérioration de la qualité de la formation, réduisant ainsi les chances d'insertion des diplômés dans le monde du travail.

La réforme de septembre 1995, qui avait pour but la prise en compte, entre autres, des besoins des entreprises dans les offres de formation et la recherche, n'a pas atteint ses objectifs, faute de financement adéquat. L'engagement et l'abnégation des enseignants-chercheurs et personnel administratif et technique sont restés vains. La crise post-électorale a entraîné la destruction de certaines infrastructures et le pillage systématique des équipements des Universités, annihilant ainsi tous les efforts entrepris. Le souci de permettre aux universités de retrouver leur lustre d'antan et l'ambition de faire de la Côte d'ivoire un pays émergent ont conduit l'Etat de Côte d'ivoire à engager un vaste programme de reconstruction de son système d'enseignement supérieur par :

- la réhabilitation des infrastructures des Universités et Grandes écoles publiques de Côte d'ivoire ;
- l'acquisition d'équipements pédagogiques, scientifiques et informatiques performants.

L'Etat prévoit également :

- la mise en place de réseaux INTRANET au sein des Universités et Grandes Ecoles ;
- l'interconnexion des Universités et Grandes Ecoles
- la construction de nouveaux bâtiments à usage administratif et académique au sein des Universités existantes ;
- la construction de nouvelles Universités.

Prenant la pleine mesure de ce programme, les Universités publiques ont mené diverses actions, notamment l'élaboration des curricular, la numérisation des résultats des travaux scientifiques (thèses, mémoires, publications, etc.), la formation des enseignants aux nouvelles méthodes pédagogiques, la formation des responsables administratifs et académiques à la gouvernance universitaire en vue de faciliter la mise en œuvre du système LMD (Licence-Master-Doctorat). Pour accompagner l'Etat dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme qui mobilise d'importants moyens financiers, les Universités se doivent de rechercher d'autres sources de financement : contrats de recherche, formation continue, filières professionnalisées, participation des apprenants aux coûts de formation, etc.

Parmi ces sources de financement, la contribution des étudiants au coût de leur formation est essentielle.

Cette contribution des étudiants est quasi inexistante.

1963 :2100F
1970 :3100F
1971 :4200F

De 1980 à ce jour : **6 000 F soit 0,5 % du coût de formation** (qui est de 1 200 000 F).

La contribution des étudiants au coût de leur formation, ajoutée à la subvention de l'Etat et aux autres ressources additionnelles, permettra la mise en œuvre de la nouvelle vision de l'enseignement supérieur que nous appelons de tous nos vœux.
En effet, une contribution effective des apprenants permettra aux Universités de disposer de ressources additionnelles destinées à offrir des services parmi lesquels on peut citer :

- un dispositif d'accueil et d'accompagnement plus adapté, facilitant ainsi l'orientation de l'apprenant, l'objectif étant d'assurer la cohérence pédagogique de la formation de l'apprenant et la réussite de son projet de formation ;

- un espace technologique qui va permettre aux apprenants d'accéder aux ressources pédagogiques et scientifiques nationales et internationales. Les apprenants pourront ainsi, sans se déplacer, consulter les fonds documentaires de la quasi totalité des bibliothèques du monde ;

- une pédagogie fondée sur les TIC ;

- un encadrement de proximité (tutorat, orientation individualisée, projets personnels et professionnels, stages pratiques en entreprise et en laboratoire, etc.) ;

- un Observatoire de l'Emploi et de la Vie Universitaire ;

- un cadre plus propice aux études : développement des activités socio-culturelles, soutien aux entreprises junior, à l'entrepreneuriat, aux clubs scientifiques, accès aux bibliothèques et aux salles informatiques, etc.).

Les différents Conseils des Universités, au regard de ce qui précède, réunis au mois de juillet (Université de Cocody, 2 juillet ; Université d'Abobo-Adjamé, 6 juillet ; Université de Bouaké, 13 juillet 2012), ont décidé ce qui suit :

- l'appropriation mentale de la césure sans précédent entre l'ordre ancien et l'Université nouvelle fondée sur un impératif de qualité qui verra le jour à partir de la rentrée universitaire 2012-2013 ;

- la participation effective des apprenants au coût de leur formation dès la rentrée

universitaire 2012-2013. Cette participation évaluée en fonction du coût moyen de formation se présente comme suit :

I- **Etudiants Ivoiriens et Etudiants de l'espace UEMOA**

**1- Licence : 100 000 F**
**2- Maîtrise et Master : 200 000 F**
**3- DEA, Doctorat : 300 000 F.**

II- **Etudiants Hors Espace UEMOA**

**1- Licence : 300 000 F**
**2- Maîtrise et Master : 400 000 F**
**3- DEA, Doctorat : 500 000 F.**

Cette contribution des apprenants au coût de leur formation, ajoutée aux autres ressources propres des universités, permettra de produire des diplômés mieux formés, mieux armés et plus compétitifs pour affronter la concurrence sur le marché du travail. Ces apprenants de l'Université nouvelle pourront ainsi devenir des acteurs de développement.

Nous vous remercions.

Les Présidents des Conseils

- ***Université de Cocody, Prof. BAKA YOKO-L Y Ramata***
- ***Université d'Abobo-Adjamé, Prof. TANO Yao Serge***
- ***Université de Bouaké, Prof. PO AME Lazare***

*Fait à Abidjan, le 25 juillet 2012*